

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Septembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
10/09/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Publication du : 18/09/2020

L'an 2020, le 15 Septembre à 20 :00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

**Présents** : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSE Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, Mme MANGENOT Aurore, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia

**Excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUIAVARCH Benoît à Mme PAUGAM Sylvia

Excusé(s) : M. BELLIER Dany, Mme PELÉ Mireille

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LEBOSSE Marie-Jeanne

#### Objet(s) des délibérations

- 2020-034 - Construction de 5 maisons locatives et rénovation d'un logement en salle associative et Décision modificative d'attribution.  
2020-035 - Tarifs assainissement 2021 :  
2020-036 - Délégation au maire pour signature des conventions de prestation de services avec Couesnon Marches de Bretagne  
2020-037 - Avis sur enquête publique " Mise en œuvre du volet milieux aquatiques du contrat territorial du bassin versant du Couesnon Aval  
2020-038 - Indemnité " gardiennage église "

#### **2020-034 – Rénovation d'un logement en salle associative et appartement Décision modificative d'attribution**

Le 14 octobre 2019, NEOTOA, en groupement avec la commune de St Rémy du Plain, a lancé un avis d'appel public à la concurrence pour l'opération de construction de 5 maisons locatives et rénovation d'un logement en salle associative et logement à Saint Rémy du Plain dans le cadre des dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique - procédure adaptée ouverte.

La date de remise des candidatures et des offres était fixée au 13 novembre 2019.

Le 18 Novembre 2019, NEOTOA a déclaré les lots 036-080-090-122 et 150 infructueux et les a relancé selon les dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique - procédure adaptée ouverte.

Le lot 014 a également été déclaré infructueux et il a été décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le 22 Novembre 2019, NEOTOA a déclaré le lot 011 Gros œuvre infructueux et l'a relancé selon les dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique - procédure adaptée ouverte.

Le 13 décembre 2019, le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise TNS de Laillé pour le lot démolition désamiantage, lot propre à la commune.

Le 16 Décembre 2019, NEOTOA a déclaré les lots 036-080 et 090 infructueux et a décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables selon les dispositions de

l'article R2122-2 du Code de la commande publique.

Le 09 juillet 2020, Le conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés.

Concernant le lot 100 Cloison - Doublage - Faux plafonds, l'entreprise attributaire, Veillé, a déclaré renoncer au marché par un mail du 22 juillet 2020. Dans la mesure où elle était l'unique candidat concernant le lot, NEOTOA a décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables selon les dispositions de l'article R2122-2 du Code de la commande publique.

Concernant le lot 170 Revêtement de sol souples - Revêtement scellés – Faïence, l'entreprise Art Sol, a fait savoir par mail du 09 septembre 2020 qu'elle ne pouvait pas maintenir son offre telle qu'elle avait été formulée lors des négociations. Par conséquent, NEOTOA décide de retirer la décision d'attribution. L'entreprise Laizé, classée en seconde position est attributaire du marché.

Il est proposé – après avoir procédé à la vérification de leur capacité – de retenir les offres des entreprises jugées économiquement les plus avantageuses suivant les critères énoncés au règlement de consultation présentées ci-après :

Lots et montants concernant la commune de ST REMY DU PLAIN :

Lot	Entreprise	Montant HT
11 Gros œuvre	BATI ECO	87900.00€
12 Ravalement et enduit monocouche	BLANDIN	4590.04€
014 Démolition désamiantage	TNS	28446.84€
20 Charpente bois	LAMY CHARPENTE	5239.23€
36 Couverture	DENOUAL	18779.22€
40 Etanchéité bicouche	SOPREMA	4496.08€
50 menuiseries extérieures ALU-Fermetures	RETE	14800.00€
80 Serrurerie-Métallerie	METAL CONCEPT	11395.05€
90 Menuiseries intérieures	ANGENARD	8011.75€
100 Cloisons-Doublage-Faux plafonds	ERCP	23059.95€
122 Plomberie-Sanitaire-VMC	COBAC	10500.00€
150 Electricité	COBAC	21000.00€
160 Peinture-Papier peints	BJM PEINTURE	7363.69€
170 Revêtement de sol souples -revêtement scellés – Faïence	LAIZE	10668.70€
210 Terrassements-VRD	BOUTELOUP HENRY	53777.10€
217 Espaces verts-Aménagements extérieurs	JOURDANIERE	7385.00€

TOTAL		317412.64€
-------	--	------------

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de conclure les marchés avec les entreprises et aux conditions indiquées ci-dessus pour la rénovation d'un logement en salle associative et d'un logement.
- d'abroger la délibération en date du 9 juillet 2020.

### **2020-035 - Tarifs assainissement 2021 :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs assainissement pour l'année 2021.

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de la façon suivante :

1. Part fixe : 32€
2. Part forfaitaire : 1.85€/par m3

### **2020-036 - Délégation au maire pour signature des conventions de prestation de services avec Couesnon Marches de Bretagne**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des différentes prestations de service proposées par Couesnon Marches de Bretagne pour l'année 2020 :

- Balayage en agglomération : 40heures à 80€ = 3200€
- Peinture en agglomération : 24 heures à 70€ = 1680€
- Fauchage en agglomération : 7 heures à 49.10€ = 343.70€

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions de prestations de service proposées par Couesnon marches de Bretagne. Les sommes dues, seront payées sur le budget communal, en section de fonctionnement sur l'article 611.

### **2020-037 - Avis sur enquête publique " Mise en œuvre du volet milieux aquatiques du contrat territorial du bassin versant du Couesnon Aval**

Après présentation du dossier d'enquête publique par Mr RAPINEL Stéphane, adjoint et délégué au syndicat de Couesnon Aval, le conseil municipal donne un avis favorable au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pour la mise en œuvre du volet milieux aquatiques du contrat territorial du bassin versant du Couesnon Aval 2020-2022 et 2023-2028.

### **2020-038 - Indemnité " gardiennage église "**

Par circulaire préfectorale du 28 mai 2020, le préfet nous fait savoir que le plafond indemnitaire maximal n'a pas changé pour l'année 2020, à savoir :

- 479.86€ pour un gardien résidant sur la commune
- 120.97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de gardiennage était de 260€ depuis 2018.

Après délibération, le conseil municipal décide de voter la somme de 280€ pour l'année 2020

## **Désignation d'un membre à l'office des sports et loisirs Couesnon marches de Bretagne**

L'office des sports et loisirs de Couesnon marches de Bretagne demande la nomination d'une personne élue, référente pour la commune : Emile COQUELIN se porte volontaire.

### **Compte-rendu commission « aménagement urbain »**

- Lotissement des Glycines : Devis CMDDB : 717.00EHT pour l'achat de panneaux et mise en œuvre lignes STOP. Demander un devis complémentaire pour une pré signalisation du sens interdit « rue des Rosaies »
- Porte arrière de la classe CE1 : Ne pas la remplacer mais la condamner définitivement.
- Voir plaque citerne incendie entre lotissement des Bruyères et des Glycines qui est dangereuse.
- Jérôme DIBON présente une feuille à poser sur les portails du terrain de tennis, afin de rappeler les règles d'utilisation de ce terrain. Accepté par le conseil

### **Compte-rendu commission « fleurissement » :**

- Fleurissement : rester sur le même principe à savoir : achat de plants et réalisation des jardinières et vasques par Jean-Claude, agent communal, éventuellement aidé de bénévoles. Voir la personne responsable des jardins à l'EHPAD de Bazouges pour réserver des couleurs spécifiques de fleurs. Réunion de la commission fleurissement le mercredi 7 octobre à 9H30.
- Devenir de certains massifs : Demander un devis pour arrachage des plantations, Rond-point « route de la Rivandais », ainsi que des parterres « rue des Lilas », « Rue des hortensias » et entrée du moulin à vent

### **Questions diverses :**

- CIID – locaux PRO : 2 personnes : 1 titulaire : COQUELIN Emile et 1 suppléant : DIBON Jérôme
- Avis sur visite du patronage : salle ST MICHEL : sauver la statue- Procédure mise en place pour récupération d'un bien sans maître.
- Référent élu pour le RGPD (réunion le jeudi 5 novembre à Val Couesnon à 19h30 ou le jeudi 19 novembre à MAEN Roch à 19h30 : Sébastien MATHIEU
- Anti éoliens : présence à une réunion de conseil : Accord des membres du conseil municipal : Prévoir un échange de 45 minutes au début de la prochaine réunion de conseil municipal et commencer la réunion à 19H30.
- Sono de ST REMY à Marcillé pour les cours de ZUMBA : accord du conseil

Séance levée à: 22:00

*En mairie, le 17/09/2020  
Le Maire  
Dominique PRIOUL*